



Comité technique sur l'étude d'impact du PSBLSJ de  
Rio Tinto Alcan

**COMPTE RENDU**  
**RENCONTRE #9**

**7 OCTOBRE 2015**

L'art de bâtir des ponts

[transfertconsult.ca](http://transfertconsult.ca)

MONTREAL - QUEBEC - SAGUENAY - SHERBROOKE

## Table des matières

<b>1</b>	<b>MOT DE BIENVENUE .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR .....</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 10 SEPTEMBRE 2015 .....</b>	<b>3</b>
<b>4</b>	<b>SUIVIS .....</b>	<b>4</b>
<b>5</b>	<b>RECENTS DEVELOPPEMENTS .....</b>	<b>6</b>
<b>6</b>	<b>PRESENTATION SUR L'HISTORIQUE DES PLAGES.....</b>	<b>6</b>
<b>7</b>	<b>PROPOSITION DU SOUS-COMITE POUR LE MECANISME DE SUIVI ET BONIFICATION .....</b>	<b>6</b>
<b>8</b>	<b>VARIA.....</b>	<b>8</b>
<b>9</b>	<b>PROCHAINE RENCONTRE .....</b>	<b>9</b>

## Annexes : document joint

Annexe 1 : Liste de présences

Annexe 2 : Ordre du jour

Annexe 3: Fiche synthèse de l'atelier de travail sur les mécanismes de participation du milieu

Annexe 4 : Note vulgarisée sur la moyenne de niveau minimal

Annexe 5 : Carte identifiant les secteurs de plage en regard du décret

Annexe 6 : Liste de suivis

Annexe 7 : Présentation Powerpoint sur l'historique des plages

Annexe 8 : Document de travail sur le mécanisme de suivi

## 1 MOT DE BIENVENUE

Mme Malo-Sauvé, facilitatrice de la séance, ouvre la rencontre en souhaitant la bienvenue à Mme Caroline Jollette, de Rio Tinto, qui se joint au Comité, de retour de son congé de maternité.

En l'absence de M. Jean Pedneault, directeur du Programme de stabilisation des berges du Lac Saint-Jean, Mme Malo-Sauvé invite un représentant de Rio Tinto à formuler un mot d'ouverture.

M. Dallaire remercie les membres d'être présents en si grand nombre. Il explique que cette rencontre permettra à nouveau de se pencher sur les mécanismes de participation du milieu et plus spécifiquement des mécanismes de suivi, en se basant sur le travail effectué par le sous-comité. Il souligne également la présence de Mme Sara Gaudreault, conseillère en communication, qui a travaillé étroitement avec le sous-comité. M. Dallaire mentionne également que M. Pedneault se joindra au groupe en milieu de rencontre et que les membres ayant des questions particulières à lui soumettre auront alors l'occasion de le faire.

La liste des personnes présentes figure à l'annexe 1.

## 2 VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour convient au Groupe. Il figure en annexe 2.

## 3 VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 10 SEPTEMBRE 2015

Quelques modifications sont proposées au compte rendu, puis celui-ci est validé par les membres. Des précisions sont apportées quant à la validation des annexes aux comptes rendus :

- Comme les annexes contiennent régulièrement des présentations, des cartes, du contenu de Rio Tinto, il est attendu des membres de valider que ce contenu soit bien celui ayant été présenté au Comité.
- Il est entendu que, depuis les premières rencontres du Comité, le contenu des fiches synthèses des ateliers de travail est validé par les membres, puisqu'elles visent à refléter le contenu des discussions du Comité. Dans cette même optique, les fiches synthèses produites à la suite des ateliers de travail continueront d'être soumises aux membres pour validation.

La version finale du compte rendu sera rendue disponible sur la plateforme [Consultationberges.com](http://Consultationberges.com). Les fiches synthèses déjà produites seront de nouveau envoyées aux membres pour information. La fiche synthèse de l'atelier de travail de la rencontre du 10 septembre, portant sur les mécanismes de participation du milieu figure à l'annexe 3.

## Suivis – Rencontre du 7 octobre 2015

1. **Envoyer les fiches synthèses de tous les ateliers aux membres;**

## 4 SUIVIS

Mme Malo-Sauvé propose de faire le point sur les suivis issus de la rencontre du 10 septembre 2015.

Suivis – Rencontre du 17 juin 2015	État d'avancement
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Envoyer par courriel aux membres une note vulgarisée sur la question de la moyenne du niveau minimal selon la règle du 85%;</b></li> </ol>	<p><u>Rio Tinto</u> : Le document a été produit et déposé sur l'espace membre. Il présente un exemple concret pour vulgariser la règle.</p> <p>La note vulgarisée figure à l'annexe 4.</p>
<ol style="list-style-type: none"> <li>2. <b>Partager par courriel aux membres les photos historiques des plages, de manière à voir l'évolution du paysage au fil du temps;</b></li> </ol>	<p><u>Rio Tinto</u> : Le document a été produit et déposé sur l'espace membre. M. Raymond Larouche en fera une présentation plus détaillée au point 6 de l'ordre du jour.</p>
<ol style="list-style-type: none"> <li>3. <b>Partager aux membres le tableau synthèse des contraintes de niveaux minimum pour assurer le maintien des infrastructures et des usages autour du lac (marinas, prises d'eau, etc.), une fois que l'information sera colligée par WSP dans l'étude d'impact;</b></li> </ol>	<p><u>Rio Tinto</u> : Nous souhaitons s'assurer de bien comprendre la portée de cette question pour y fournir une réponse adéquate.</p> <p><u>Un membre</u> rappelle qu'il s'agit de fournir un portrait des niveaux d'eau minimum pour assurer le bon fonctionnement des infrastructures publiques (prise d'eau, marinas, seuil de la grande décharge) autour du lac.</p> <p><u>Rio Tinto</u> : Cette information est dispersée dans les différents chapitres du milieu humain, nous ne l'avons pas dans le moment. Toutefois, nous savons qu'en bas d'un niveau de 13 pieds, cela devient problématique pour les marinas. Le niveau critique pour la prise d'eau de Mashteuiatsh est de 1,74 pied. Nous les informons systématiquement lorsque le lac atteint 2 pieds. Quant à la restriction du seuil pour la Grande Décharge, il est de 2 pieds.</p> <p>En fonction des précisions apportées par les membres quant à la portée de la question,</p>

	Rio Tinto sera en mesure de fournir un tableau synthèse qui comprendra l'information dont nous disposons.
4. <b>Obtenir une carte des plages naturelles avant le décret et depuis le décret afin d'en constater l'évolution;</b>	<u>Rio Tinto</u> : Puisque les cartes disponibles sont vieilles et peu vulgarisées, nous souhaitons rendre disponible le système <i>Géoctopus</i> d'ici quelques jours pour que vous puissiez constater vous-mêmes l'évolution des secteurs de plage de 1986. Vous pourrez naviguer à travers l'outil pour obtenir l'information pour tous les secteurs autour du lac.
5. <b>Rendre disponible le document identifiant les secteurs de plage en regard du décret;</b>	Nous vous donnerons un accès par le biais de vos adresses courriel. Comme nous souhaitons éventuellement le rendre disponible au grand public, nous aimerions avoir vos commentaires sur la façon de naviguer dans l'outil.  <u>Un membre</u> demande si de nouvelles plages ont été identifiées et sont suivies depuis 1986.  <u>Rio Tinto</u> : L'étude d'impact permettra de constater tout ce qui est suivi dans le cadre du programme. Il y a environ 5 kilomètres de plage qui ont été rechargés depuis 1986 sans que cela ne soit inclus aux 45 kilomètres initiaux. Partout où il y a eu du développement touristique, les secteurs de plage ont été ajoutés et suivis.  La carte identifiant les secteurs de plage en regard du décret figure à l'annexe 5.
6. <b>Envoyer un courriel aux membres précisant les documents de suivi mis à jour sur l'espace membre;</b>	<u>Transfert</u> : Un courriel comprenant les suivis complétés a été envoyé aux membres la journée précédant la rencontre.
7. <b>Envoyer un sondage Doodle avec la proposition d'une série de dates pour les rencontres de l'automne.</b>	<u>Transfert</u> : Un courriel précisant les dates retenues pour les rencontres de novembre et décembre a été acheminé aux membres.

#### Suivis – Rencontre du 7 octobre 2015

2. **Partager aux membres le tableau synthèse des contraintes de niveaux minimum pour assurer le maintien des infrastructures et des usages autour du lac (marinas, prises d'eau, etc.), une fois que l'information sera colligée par WSP dans l'étude d'impact;**
3. **Donner aux membres un accès à *Géoctopus* par le biais des adresses courriel;**

La liste complète des suivis de la rencontre du 7 octobre figure à l'annexe 6.

## 5 RÉCENTS DÉVELOPPEMENTS

L'équipe de Rio Tinto mentionne que l'étude d'impact a été déposée auprès du MDDELCC. Lorsque les approbations auront été reçues, il leur sera possible de diffuser certains documents aux membres du Comité. Jean-Robert Wells indique que MDDELCC devrait d'ici 2 mois produire une série de questions auxquelles Rio Tinto devra répondre. Certaines de ces questions pourraient nécessiter des discussions avec le comité.

## 6 PRÉSENTATION SUR L'HISTORIQUE DES PLAGES

M. Larouche présente des photos prises dans différents secteurs de plage afin de présenter l'évolution des plages depuis 1986. Il mentionne que les photos ont été prises à divers moments, avec des angles de vue variés, de sorte que les photos ne sont pas exactement les mêmes d'année en année. Il présente les éléments distinctifs de chaque secteur, à travers le temps, ainsi que les travaux réalisés.

Les principales questions des membres concernent :

- Le niveau d'eau sur les différentes photos
- La visibilité des bornes inamovibles
- Les autorisations reçues par les instances responsables pour l'aménagement de résidences, de plages, de stationnements, etc.

La présentation PowerPoint figure à l'annexe 7.

## 7 PROPOSITION DU SOUS-COMITÉ POUR LE MÉCANISME DE SUIVI ET BONIFICATION

Mme Malo-Sauvé présente la proposition du sous-comité portant sur le prochain mécanisme de suivi. Cette proposition se base sur les propositions issues des consultations de l'automne dernier, ainsi que des précédentes rencontres du Comité. Elle présente la vue d'ensemble puis invite les membres à revenir sur chacune des composantes présentées.

Recommandation portant sur le prochain mécanisme de suivi		
	Proposition du sous-comité	Commentaires et ajouts du Comité technique
Principes	<ul style="list-style-type: none"><li>• Transparence</li><li>• Efficience</li><li>• Engagement</li><li>• Indépendance</li></ul>	

<b><u>Portée</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi du décret (qui inclut les aspects de la gestion hydrique et des travaux et qui s'intéresse aux volets social, environnemental, technique et économique)</li> <li>• Portée territoriale = zone couverte par le PSBLSJ</li> </ul>	Une précision est apportée quant au fait que le comité se concentrerait sur le décret pour inclure les aspects de gestion hydrique et non seulement les travaux.
<b><u>Mandat et objectifs</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mandat aviseur</li> <li>• Mandat vigie</li> <li>• Mandat d'échange d'information</li> </ul> <p>Ce que ça ne fait pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion quotidienne du niveau et travaux</li> <li>• Gestion au cas par cas</li> <li>• Gestion de l'ensemble des enjeux du bassin versant</li> </ul>	Les membres souhaitent que le mandat d'un prochain mécanisme de suivi intègre les aspects de gestion hydrique, non seulement des travaux.
<b><u>Composition</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Environnement</li> <li>• Industrie</li> <li>• Faune et flore</li> <li>• Bassin versant</li> <li>• Socioéconomique</li> <li>• Récréotourisme</li> <li>• Palier municipal</li> <li>• Riverains</li> <li>• Communauté autochtone</li> </ul>	Un membre souligne qu'il pourrait être intéressant d'intégrer un projet en phase de développement au niveau de la représentation des organismes socioéconomiques. On mentionne que le regroupement des chambres de commerce pourrait représenter la position de plusieurs intervenants socioéconomiques.
<b><u>Porteur</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coresponsabilité de MRC et Rio Tinto</li> </ul>	

Les commentaires généraux suivants ont été exprimés :

- Plusieurs membres mentionnent que leur organisation ne souhaite pas se prononcer sur la question du prochain mécanisme de suivi dans le cadre des travaux du Comité technique. Ils expliquent que des discussions sur ce même sujet ont lieu en parallèle au comité de suivi de la gestion durable du lac Saint-Jean et expriment un malaise de se compromettre sur cette question auprès de deux instances différentes. Ils ne remettent pas en question la légitimité du Comité technique, mais ils trouvent prématuré de se prononcer et souhaitent conserver un certain devoir de réserve.
- D'autres membres, quant à eux, se sentent à l'aise de se positionner sur les propositions présentées, estimant que leur opinion n'engage que leur organisation et les membres qu'ils représentent, sans se sentir contraint par d'autres engagements.

- Les membres considèrent que les propositions mises sur la table par le sous-comité rallient en plusieurs points les éléments discutés au comité de suivi de la gestion durable du lac Saint-Jean.
- Les membres invitent Rio Tinto et les MRC à entamer un échange sur la question du prochain mécanisme de suivi afin d'envisager les possibilités de rapprochement entre les visions. Cette question pourrait être rediscutée par la suite au Comité.
- Certains membres soulignent que leurs préoccupations dépassent le PSBLSJ et le décret et concernent également les niveaux du lac, le scénario de gestion et la gestion intégrée du lac.
- Les membres soulignent que les décideurs sont les ministères. Ils sont à l'aise que Rio Tinto effectue une proposition de mécanisme de suivi pour le prochain décret, en son nom propre. Les ministères concernés vont s'attendre à ce que le promoteur du projet propose un mécanisme. Ils souhaitent que le gouvernement comprenne que le mécanisme de suivi des 20 dernières années est insatisfaisant et puissent se prononcer sur des propositions alternatives.
- Certains membres constatent une belle évolution des discussions depuis le début des travaux du Comité et invitent à continuer à profiter de cette plateforme d'échanges pour discuter, recevoir de l'information de la part du promoteur et trouver des compromis.

M. Jean Pedneault, de Rio Tinto, souligne que, constatant les lacunes du mécanisme de suivi actuel du décret, l'entreprise souhaite arriver au BAPE avec une proposition qui répondra mieux au besoin. Il explique que la proposition élaborée pour le prochain mécanisme de suivi inclut les travaux de stabilisation, mais également le mode de gestion hydrique. Comme le comité de suivi de la gestion durable du lac Saint-Jean s'approche également d'une proposition, il invite le préfet à communiquer avec lui pour en discuter. Celui-ci s'engage à communiquer avec Rio Tinto lorsque le comité de gestion durable du lac Saint-Jean aura finalisé sa proposition.

#### Suivis – Rencontre du 7 octobre 2015

4. **Effectuer un résumé des échanges entre Rio Tinto et les MRC aux membres, le cas échéant.**

Le document de travail présenté pour échange et discussion figure en annexe 8.

## 8 VARIA

Aucun point au varia.



## **9 PROCHAINE RENCONTRE**

Il est entendu que la prochaine rencontre aura lieu le 19 novembre à Métabetchouan, et la suivante le 9 décembre à Roberval. Les lieux exacts sont à déterminer.

Mme Malo-Sauvé remercie les participants pour leur présence et leur écoute, souhaitant à tous une bonne fin de journée.

### **Production du compte rendu**

Myriam Vallière, Transfert Environnement et Société  
Personne-ressource du Comité